

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 10.005

L'An deux Mille Dix, le 4 Janvier à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 28 décembre 2009

DATE D'AFFICHAGE

Le 28 décembre 2009

ETAIENT PRESENTS : M. QUENTIN, M. LE GUEUT, Mme PELTIER, M. GIRAUD, Mme LECOMTE, M. DENIS, Mme CROUÉ, M. BESSON, Mme CHABANEAU, M. LABIA, adjoints,

Mme BARRAUD DUCHÉRON, M. CAU, Mme CIRAUD-LANOUE, M. COASSIN, M. COEURET, Mme DOUMECQ, M. FILOCHE, Mme GRAMMATICO, M. GONZALEZ, M. GUIARD, M. MERLE, Mme PELLET, M. POTENNEC, M. PRUDENCIO, M. STOFFAËS, Mme WILLMANN, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES :

M. CHABASSE représenté par M. PRUDENCIO
Mme DUMAS représentée par M. DENIS
Mme FAUQUET-MOLL représentée par M. FILOCHE
Mme LEFEBVRE représentée par M. QUENTIN
M. RICH représenté par Mme CROUÉ

ETAIENT ABSENTS-EXCUSES : Mme BOURDEAU, Mme MONNEREAU

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 26
Nombre de votants : 31

Madame DOUMECQ a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : **Marché de mission de coordination de sécurité et de protection de la santé (C.S.P.S.) dans le cadre de l'aménagement du boulevard Frédéric GARNIER – Procédure adaptée**

RAPPORTEUR : Madame PELTIER

VOTE : UNANIMITÉ

Compte-tenu du montant de la première tranche de travaux d'aménagement du boulevard Frédéric GARNIER, et du nombre d'entreprises intervenantes, la collectivité doit faire appel à un coordonnateur pour garantir la sécurité et la protection de la santé sur ce chantier.

A cet effet, les Services Techniques de la Ville ont lancé une consultation de bureaux d'études susceptibles de remplir les missions suivantes :

- La mise en place d'un plan particulier en matière de sécurité et protection de la santé,
- La mise en place et la tenue d'un registre journal,
- La présence aux visites et réunions de chantier.

L'offre la plus avantageuse a été présentée par l'entreprise CS BTP 17 de Saintes, pour un montant de 1 052,48 €TTC.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU l'avis de la commission des travaux en date du 21 décembre 2009
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- d'approuver la procédure de consultation de bureaux d'études, engagée selon la procédure adaptée, en vue de la mission de coordination de sécurité et de protection de la santé dans le cadre de la première tranche d'aménagement du boulevard Frédéric Garnier,
- d'autoriser Monsieur le Député Maire, à conclure et à signer les pièces du marché, à intervenir avec l'entreprise CS BTP pour un montant de 1 052,48 €TTC,
- d'imputer les dépenses au budget communal

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 8 janvier 2010

Pour le Député-Maire,
L'adjoint délégué,
Bernard GIRAUD